FEDERATION POLYNESIENNE DE JUDO
B.P. 52972 - 98716 PIRAE – TAHITI – Polynésie Française

COMMISSION DES GRADES ET CEINTURES NOIRES

講道館
KODOKAN

HARMONISATION JUGES et CONSIGNES

Màj : 04/01/2024

Pour permettre aux membres de jury d'évaluer en pleine harmonie et impartialité, voici quelques recommandations discutées lors des précédentes réunions d'harmonisation des jurys.

CONSTITUTION DU JURY
La composition des jurys se fait parmi les juges ayant satisfait aux conditions imposées par la FPJ (voir texte "Organisation des passages de grades de ceinture noire")

OBJECTIFS DU JURY
Le jury n'est pas là pour sanctionner mais pour évaluer la prestation préparée d'un candidat. Il s'agit donc d'assurer les conditions pour l'expression optimale des candidats en veillant sur :
* leur sécurité : échauffement préalable, contrôle de la surface du tatami (Dojo Fautaua)
* une ambiance sereine : accueil, prestation, promulgation des résultats…

PRESENTATION DES CANDIDATS
* Accueil : il est souhaitable de rechercher une certaine convivialité afin de ne pas stresser les candidats pour les mettre en situation de confiance (accueil courtois, explications) et veiller à leur sécurité (échauffement, contrôle du tatami)
* Autorisation de présentation : Tenue correcte exigée, judogi blanc réglementaire propre de rigueur, ceinture nouée et fermement serrée sur le ventre et non sur les hanches, hygiène du candidat, passeport sportif dûment complété, aucun bijou ni maquillage ou vernis à ongle.
* Choix du partenaire : le choix d'Uke est à la discrétion du Tori mais il est conseillé le choix d'un même gabarit car une dysharmonie conduit à commettre des erreurs. Ce choix reste de la responsabilité du candidat.

PRESTATION DU CANDIDAT
* Incident durant la prestation : selon le grade, le candidat peut recommencer une partie de la prestation sans être pénalisé.
* Attitude du candidat : une attitude digne et respectueuse est indispensable (art martial). En cas de problème, (attitude désinvolte) le jury doit en faire la remarque à la fin du kata.
* Une prestation hors sujet ou dangereuse : une prestation qui ne respecte pas les attendus est éliminatoire mais le jury laisse le candidat s'exprimer jusqu'au bout. Seule une mise en danger évidente du partenaire doit interrompre la prestation.
* La durée de la prestation doit être respectée.

ATTITUDE DU JURY - DEONTOLOGIE
* Constitution du jury : il est souhaitable de constituer des jurys homogènes entre juges débutants et juges expérimentés.
* Une fiche type d'évaluation est complétée et archivée afin d'avoir une réelle vision globale et fidèle de la prestation et de pouvoir ainsi informer clairement le candidat. Cette fiche est ensuite classée dans le dossier du candidat.
* Le jury ne doit pas se mettre en situation de démonstration. Aucune remarque sur le professeur ou le club du candidat.
* Un juge ne peut juger un grade supérieur.

Arnaud LABOUBE – mise à jour 04/ 01/ 24

* Impartialité : on ne pas être juge lors du passage de l'un de ses élèves (sauf cas exceptionnel - lors d'un passage de grade élevé sur le territoire dû au manque de juges suffisamment qualifiés).
* Neutralité : Eviter de se présenter comme Uke le même jour (problème du manque de juge).
* Prestation hors sujet ou dangereuse : le jury n'interrompt pas une prestation de candidats, même si celle-ci est de piètre qualité ou hors sujet. Seule une mise en danger évidente pour le partenaire oblige à interrompre une prestation.
* Proclamation du résultat : Chaque jury attend que tous ses candidats soient passés avant de donner ses résultats. Il veille à la façon dont il annonce le résultat, surtout en cas d'échec. Le jury n'a pas à se justifier mais peut faire un commentaire sur le meilleur et le moins bon de la prestation. Il peut ainsi avoir un rôle de conseil pour de futures prestations. Aucune remarque ne doit être faite sur le professeur ou le club.
* Devoir de réserve: en cas de désaccord, la décision prise par un jury ne remet pas en cause le principe de solidarité collective dans la décision définitive. Aucun commentaire en aparté avec des élèves ne pourra être admis.

EVALUATION-JUGEMENT

Aucun conseil ou commentaire technique ne sera donné aux candidats avant le début de l'examen.
* Difficulté d'apprécier des critères subjectifs (la sincérité par ex.): le jury en parle et définit les attendus avant le passage du premier candidat.
* Egalité entre les candidats: être constant entre tous les candidats, du premier au dernier.
* Moduler son appréciation en fonction du grade présenté (appréciation d'un 1er dan différente d'un 4ème dan).
* Evaluation de la prestation : elle porte sur les 2 rôles d'Uke et de Tori. Si l'un des 2 partenaires ne passent pas le kata, Tori passe tout ou partie dans le rôle d'Uke.
* Critères d'évaluation et observables: ils sont stipulés sur la fiche d'évaluation afin de permettre une évaluation homogène entre jurés.
* L'évaluation finale : le jugement doit être global, le jury recherche les points positifs de la démonstration et non seulement le décompte des fautes.
* Délivrance du résultat : elle se prend à la majorité des 3 membres du jury. Si le jury est constitué de 2 membres (évaluation d'1er dan uniquement), en cas d'avis contraire, dans le doute, l'avis positif primera.
* Non admission : Un oubli ou une habileté fondamentale non respectée = faute éliminatoire.

Le protocole ponctué d'erreur empêchera la réussite du kata. Les erreurs de déplacement en tsugi ashi de même.

UV1 – KATA : CONSEILS

Les formes techniques des katas démontrés sont celles des kata KODOKAN (référence lors des compétitions internationales de katas). Les harmonisations sont proposées sous forme de documents pédagogiques vidéo ou de mises en situation.
Dans le kata, aucun geste n'est inutile, tout doit rester simple et logique.
Il y a tout de même quelques principes à toujours honorer :

1) Attitude et saisies irréprochables : se tenir droit, bras long du corps, « carré » des épaules, attaques franches, tête haute
2) Protocole à respecter : cérémonial de chaque kata, attitude, Ritsurei et Zarei, ouverture /fermeture du kata, déplacements (ayumi ashi et tsugi ashi), armes dans la bonne main
3) Ordre chronologique d'exécution
4) Exécution respectant les principes avec distances – timing - déséquilibre (kuzuchi) - placement (tsukuri) - projection et contrôle (gake) – replacement pour enchainement
5) Rythme d'exécution : Uke donne l'impulsion de façon tonique et donc donne le rythme du kata, Tori absorbe dans le mouvement
6) Sincérité des mouvements dans l'attaque et la défense : attitude défensive faible mais tonique
7) Choix du partenaire : un même gabarit est à privilégier : Synergie entre les partenaires.

CRITERES TECHNIQUES GENERAUX DE JUGEMENT DES KATAS

* Synergie avec le partenaire, harmonie des gestes et des attitudes: saisies fondamentales ou adaptées et simultanées du judogi, ressentir l'action permanente des 2 partenaires : Uke impulse et Tori absorbe l'action et reprend l'initiative. Attention à l'attitude désinvolte du partenaire.

* Attaques sincères conformes au kata pour les bras et jambes : tonicité, bonne direction, bonne distance et bon timing.

* Maîtrise des ukemis (les brises chutes) pour se sécuriser (intégrité): contrôle, frappe coordonnée à la chute, réception sécurisée et se relever naturellement, une main autorisée (main de réception lors de l'ukemi)

* Efficacité des déséquilibres (kuzuchi): mettre Uke sur un ou deux appuis, en supprimer d'autres, progressivité exagérée du déséquilibre, être démonstratif

* Justesse des déplacements avec le respect des fondamentaux : centre de gravité, pause du pied sur le premier tiers, pied dans l'axe lors du pas glissé naturel (ayumi ashi) et du pas glissé chassé (tsugi ashi), se déplacer dans différentes directions d'action, enchainer déplacement/ placement du corps

* Justesse des techniques et principes d'actions dans les placements (tsukuri): pas d'erreur (technique à la place d'une autre), contrôle des équilibres/déséquilibres (kuzuchi), enchaînement dans une situation d'opposition systématique d'Uke avec le contrôle de la projection (gake)

* Contrôle des projections (gake): garder un contact sécurisant pour Uke lors des projections ou contrôles, sauf sur certaines techniques spécifiques en sutemi.

* Justesse et rythme de déplacement: allure de démonstration lente et démonstrative mais dynamique, accélération progressive si nécessaire (okuri)

* Evaluation éliminatoire :
  - 1 oubli de technique ou principes d'action non respectés
  - Non respect du protocole ou fautes répétées durant le protocole
  - Déplacements ayumi ashi et surtout tsugi ashi non respectés, fautes répétées
  - Réception (ukemi) non maîtrisés

UV2 - CONSEILS

La démonstration technique est l'expression de la forme de corps du candidat. Il n'y a pas une forme de corps type, mais des formes de corps en fonction du gabarit du candidat.
La démonstration doit mettre en valeur les principes d'action de la technique (hanché pour un goshi par exemple)
La démonstration doit être dynamique et favoriser le déplacement sous toutes ses directions. Le déplacement doit pouvoir mettre en valeur la création du déséquilibre (Kuzuchi – Tsukuri). Cela n'empêche pas le candidat de présenter une technique en statique si nécessité.
Les projections (Gake) doivent contrôlées et maîtrisées.
La présentation d'une combinaison de techniques (opportunité, enchainement, contre prise etc…) est à proposer pour l'une ou l'autre des techniques tirées au sort.

CRITERES TECHNIQUES SPECIFIQUES

Pour chaque grades (Dan) ou UV technique présentés, des critères techniques et comportementaux sont proposés. Se reporter aux fiches techniques proposées par la FFJDA.

AUTORISATION DE FILMER

Aucune autorisation de filmer lors des passages de grades car nous sommes dans une situation d'examen.
La Fédération Polynésienne de Judo est seule autorisée à filmer afin de constituer des documents pédagogiques de travail, avec accord des candidats qui sont filmés.